

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 MARS 2023

**02- Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL
ALBRET COMMUNAUTE 700**

N° Ordre : DE-013-2023

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CFU 2022

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nérac, après convocation du 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (44) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS

Le Frechou : M. André APPARITIO,

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA à M. Alain POLO

Nérac : M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNE à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, et M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 44

Votants : 48 (retrait du Président)

Absents : 10

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléés : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021 acceptant la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 9 mars 2023.

Par délibération n°DE-052-2021 du 19 mai 2021, le Conseil Communautaire a accepté la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes des exercices 2022 et 2023, ce dernier se substituant, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif de l'ordonnateur ainsi qu'au compte de gestion du comptable.

Au titre de ces deux exercices, un CFU est produit pour les comptes afférents au budget principal mais également pour ceux concernant les trois budgets annexes d'Albret Communauté (Zones d'Activité, Atelier Relais Sabathe et Photovoltaïque).

Les modalités d'adoption du Compte Financier Unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi, selon les termes de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. » Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. Choisnel soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Financiers Uniques 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Monsieur le Président de séance présente le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal 700 qui produit les résultats suivants :

AR Prefecture

047-200068948-20230329-DE_013_2023-BF
Reçu le 17/04/2023

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	16 340 195,58	18 006 260,81	1 666 065,23
	Section d'investissement	4 717 174,16	3 469 423,19	-1 247 750,97
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>		1 487 383,29 <i>(si excédent)</i>	1 487 383,29
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>		122 815,72 <i>(si excédent)</i>	122 815,72
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	16 340 195,58	19 493 644,10	3 153 448,52
	Section d'investissement	4 717 174,16	3 592 238,91	-1 124 935,25
	TOTAL	21 057 369,74	23 085 883,01	2 028 513,27
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	1 530 610,00	1 941 657,00	411 047,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	16 340 195,58	19 493 644,10	3 153 448,52
	Section d'investissement	6 247 784,16	5 533 895,91	-713 888,25
	TOTAL CUMULE	22 587 979,74	25 027 540,01	2 439 560,27

Le Président, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Présidé par M. Choisnel
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal 700.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : **17 AVR. 2023**